



LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LE REQUERANT LORS DU DEPOT D'UNE REQUETE RELATIVE AU BAIL A FERME AGRICOLE (LBFA)

1. Liste des parcelles avec surfaces et affectations
2. Liste des bâtiments avec surfaces et destinations
3. Extrait foncier montrant notamment : commune, n° de parcelle, surface, propriétaire et part de copropriété
4. Plan de situation échelle 1:5000^{ème} (pièce non officielle avec parcelles en évidence)
5. Ancien bail, s'il en existe un
6. Liste de toutes les parcelles du propriétaire (facultatif)
7. Un croquis des locaux avec les dimensions intérieures (facultatif)

NB : Les documents 1 à 4 sont ceux fournis par la direction de la mensuration officielle (DMO), quai du Rhône 12, ouvert de 9h à 12h, du lundi au vendredi.

Ces documents peuvent également être obtenus par fax au 022 546 72 24 ou par mail (dmo@etat.ge.ch) en indiquent clairement vos coordonnées : nom, prénom, adresse, n° de téléphone. Le dossier sera retourné par la poste avec la facture.

La demande adressée à la DMO doit impérativement préciser son objectif soit : "fermage"

Les documents 6 et 7 sont facultatifs mais permettent de limiter les frais à charge du requérant.

Plan-les-Ouates, le 2 octobre 2018